

ENTRE d'une part l'organisme de formation,

LE CENTRE LYONNAIS DE FORMATION CONTINUE
13, c rue Richelieu
69100 VILLEURBANNE

Et d'autre part le stagiaire,

Madame, Monsieur -----

Est conclu un contrat de formation professionnelle, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail relative à la Formation Professionnelle tout au long de la vie, articles L.6353-3 à 7 :

ARTICLE 1 : Objet

En exécution au présent contrat, le Centre Lyonnais de formation continue, tout au long de la vie (FC-ONLY) s'engage à organiser l'action de formation intitulée : -----.

ARTICLE 2 : Nature de connaissances préalable nécessaire

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L.6313-1 du Code du Travail. La présentation de l'offre de formation du Centre, la fiche descriptive de chaque action de formation sont consultables par les candidats sur le site Internet du Centre Lyonnais de formation continue (<http://www.fconly.fr>).

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalable nécessaire – Pas de prérequis académique

De façon générale, les formations FC-ONLY n'exigent pas de prérequis en termes de niveau d'instruction ou de diplôme.

Néanmoins il est demandé au candidat de remplir un formulaire permettant de recueillir les informations sur son parcours notamment professionnel et parcours de vie, ses expériences de confrontation aux questions d'altérité, ses attentes précises par rapport à la formation, afin de préparer au mieux la proactivité des stagiaires tout au long de l'action de formation susvisée.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu : du ----- au -----. Elle est organisée pour un effectif de : **20 personnes maximum**. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, figurent sur la fiche descriptive de la formation. Les modalités de validation de l'action seront transmises au stagiaire lors de la 1^{ère} séance de formation. Les intervenants chargés d'assurer la formation sont des universitaires et des praticiens reconnus pour leur expérience de recherche et de formation dans les domaines de la formation proposée, avec un accent particulier accordé à l'interdisciplinarité.

ARTICLES 5 : Délai de rétractation

À compter de la date de notification de la décision d'acceptation de sa candidature par la commission pédagogique, le candidat a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du candidat. Les frais d'inscription, éventuellement payés, lui seront remboursés.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à ----- euros par heure. Les frais d'inscription, comptant pour la première échéance des frais de la formation, correspondent au tiers du coût de la formation (---- euros), soit en réalité, au minimum, l'équivalent d'une journée de formation. Le stagiaire s'engage à verser tout ou partie du prix susmentionné à hauteur de ----- euros. Les modalités de paiement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes : Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire procède au paiement des frais de formation d'un total de ----- €, après avoir au préalable payé les frais d'inscription, suivant l'échéancier convenu et communiqué par le Centre.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement

Le paiement correspondant à la formation ci-dessus s'effectuera par virement ou chèque bancaire. Le chèque doit être libellé au nom du Centre Lyonnais de formation continue. Le virement doit être fait sur le compte du Centre Lyonnais de formation continue, domicilié par le Crédit agricole Centre-Est : **Domiciliation : Code banque : 17806 – Code guichet : 00162 – Compte : 04151305003 – Clé RIB : 10**
IBAN : FR76-1780-6001-6204-1513-0500-310 – BIC : AGRIFRPP878

ARTICLE 8 : Interruption du stage

En cas d'abandon après prise d'effet du contrat ou d'abandon en cours de formation, le paiement reste dû en totalité. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cas de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat. Les droits de scolarité restant dus en totalité.

ARTICLE 9 : Cas de différend

Si un différend lié à ce contrat n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Lyon, le 13/05/2022.

Le Directeur pédagogique

Jean-Noël MABIALA

Le Stagiaire

SIEGE

Adresse : 13 C Rue Richelieu (C/O MABIALA)
CP : 69100 – Ville : VILLEURBANNE
Téléphone : 06 32 19 43 08 Mail : Contact@fconly.com www.fconly.fr

PRESTATAIRE DE FORMATION PRO ART. R 6351-6 CODE DU TRAVAIL

N° Déclaration d'activité : 846-917-040-69
N° SIRET : 847-739-703-000-19 00015 RCS LYON
CODE APE : 8559B –N° TVA INTRACOM : FR80-847-739-703